

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VU la proclamation en date du 22 Décembre 1965 ;  
VU le décret n°I44/PR du 24 Décembre 1965 portant formation  
du Gouvernement ;  
VU l'Ordonnance n°3/PR-MFAE/DB du 31 Décembre 1965 relative  
à l'exécution du Budget National Gestion 1966 ;  
VU la situation du Budget National Gestion 1966 au 31 Mars 1966 ;  
SUR la proposition du Ministre des Finances et des Affaires  
Economiques,

Le CONSEIL Des MINISTRES entendu ;

ORDONNE  
-----

ARTICLE 1.- Les prévisions de recettes du Budget National de fonction-  
nement Gestion 1966 sont modifiées conformément au Tableau A annexé à  
la présente Ordonnance.

Elles sont ramenées de SEPT MILLIARDS SEPT CENT SOIXANTE  
DIX MILLIONS de francs CFA à SEPT MILLIARDS DEUX CENT TRENTE CINQ  
MILLIONS (7.235.000.000) de frs CFA,

ARTICLE 2.- Les prévisions de dépenses du Budget National de fonction-  
nement Gestion 1966 sont modifiées conformément au Tableau B annexé à  
la présente Ordonnance.

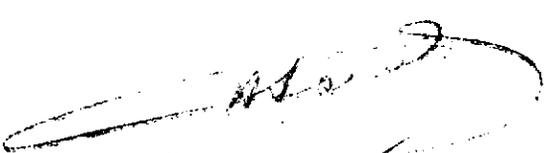
Elles sont ramenées de HUIT MILLIARDS CENT QUATRE VINGT  
TROIS MILLIONS de francs CFA à SEPT MILLIARDS DEUX CENT TRENTE CINQ  
MILLIONS (7.235.000.000) de francs CFA.

ARTICLE 3.- La présente Ordonnance sera exécutée comme Loi d'Etat./.-T

Par le Président de la République  
Le Ministre des Finances et  
des Affaires Economiques

COTONOU, le 20 Mai 1966

  
N. S O G L O

  
GENERAL Christophe SOGLO

AMPLIATIONS :  
JORD .....1  
PR .....10  
SGG .....4  
Ministères .10  
M.F.A.E. ...5  
D.B.....10  
D.C.....2